

Canada jouit d'une bonne image de marque dans la plupart des pays de cette région, il ne dispose que de très peu de pouvoir, ce qui est un fait essentiel dont il faut tenir compte alors que nous cherchons non seulement à resserrer les liens économiques, mais aussi à accroître notre influence pour appuyer les valeurs que les Canadiens possèdent et désirent promouvoir à l'échelle internationale.

Alors que les rapports des groupes de travail ont défini les sujets qui se sont dégagés des discussions de la journée, plusieurs dossiers contextuels, venant s'ajouter à la question générale de l'influence canadienne, ont contribué à structurer la discussion :

- Une élaboration efficace de la politique étrangère doit comprendre une critique des pratiques et des politiques canadiennes actuelles, et prendre cette critique pour point de départ;
- Les peuples autochtones du Canada et de l'Asie doivent participer aux discussions de stratégie pour faire entendre leur voix (le Conseil circumpolaire de l'Arctique offre un modèle de forum pour les discussions autochtones internationales auquel on devrait penser dans le contexte de l'Asie-Pacifique);
- Les échanges et les liens entre le Canada et la région, en particulier au niveau des relations individuelles, doivent être accrus et resserrés;
- Pour accroître son influence, le Canada a besoin de renforcer sa représentation sur le terrain dans la région (aux niveaux gouvernemental, non gouvernemental et commercial);
- Le 50^e anniversaire de la Charte des droits de l'homme offre une excellente occasion de promouvoir les droits de la personne dans la région;
- Le multilatéralisme continuera d'être l'instrument prioritaire de la diplomatie canadienne dans la région, mais on ne peut pas supposer que l'expérience européenne en fournira le modèle.

Les participants se sont inquiétés du fait que, bien qu'il y ait un engagement officiel de promouvoir les droits de la personne dans le contexte des efforts pour élargir les débouchés économiques et commerciaux, un déséquilibre soit perçu dans le montant de financement consacré respectivement aux droits de la personne et à la promotion du commerce. Le financement pour l'aide au